



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chirurgiens

Question écrite n° 57496

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation des chirurgiens dans le public. Ce secteur d'activité semble être menacé alors qu'il était, il y a une dizaine d'années encore, l'un des plus convoité et admirés. Le métier de chirurgien devient de plus en plus contraignant. La valeur des actes dans le public, salaires et consultations confondus, n'a pas augmenté depuis 1990. Les gardes et les astreintes sont deux fois moins rémunérées dans le public que dans le privé. On assiste à un accroissement des responsabilités qui ne s'accompagne pas d'une plus grande reconnaissance. De ce fait, cela rebute les internes, dont le nombre à s'orienter vers la chirurgie a diminué de moitié entre 1992 et 2002. Il convient de noter que certains domaines sont désertés, notamment la chirurgie viscérale, à la différence de la chirurgie esthétique qui, du fait de l'exclusivité de la pratique dans le privé, séduit énormément d'internes. Le secteur privé présente des avantages car on y pratique davantage les honoraires libres et seulement 10 % des interventions de nuits. De ce fait, beaucoup de médecins ayant débuté à l'hôpital n'y exercent plus au bout de dix ans. Un plan de sauvetage avait été lancé en septembre 2004 mais le volet prévu pour le public n'a pas été mis en application. C'est pourquoi il lui demande si un effort d'uniformisation des conditions d'exercice des chirurgiens du secteur privé et du secteur public ne pourrait être envisagé afin d'éviter une désaffection des internes pour certains domaines.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57496

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1564